

ries coûte maintenant très cher et vient en grande partie des Etats-Unis. Les propriétaires de ces fonderies ont fréquemment fait observer aux directeurs de la compagnie que l'introduction du charbon de la région du Nid-de-Corbeau diminuerait considérablement leur coût de production, et en même temps aiderait au développement de la Kootanie-est, qui, d'après les apparences, est aussi riche en minéraux que le district ouest.

Nous vous transmettons sous ce pli une demande à l'effet d'obtenir une subvention supplémentaire pour le dit chemin de fer sur sa seconde section, savoir, entre la rivière; Kootanie et le lac Kootanie, une distance de 100 milles.

Maintenant, si l'honorable député veut seulement aider les députés de la Colombie-Anglaise à faire valoir cette demande auprès du gouvernement et induire l'honorable député de Wellington-nord (M. McMullen), et l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright), à appuyer cette demande, nous leur serons infiniment reconnaissants.

M. MARTIN : Mon honorable ami le contrôleur du Revenu de l'intérieur paraît étonné que je m'intéresse un peu à la province de la Colombie Anglaise ; et, tout en offrant mes excuses, je dirai que j'ai visité cette province pour la première fois avec une intention politique, juste avant la réunion de cette Chambre, et c'est cette visite qui m'a induit à m'intéresser un peu aux affaires de cette province. J'ai constaté que ses habitants savaient et reconnaissent qu'ils étaient représentés par six excellents députés, mais qu'on entendait peu parler dans cette chambre des griefs et des besoins de cette province. Je peux dire au moins que, durant deux sessions, j'ai à peine entendu discuter ici des questions concernant la Colombie Anglaise.

La question dont il s'agit dans ce débat a été discutée, je crois, en 1894. Mais le gouvernement ayant l'habitude de présenter les résolutions concernant les subventions aux chemins de fer à la fin de la session, il s'en est toujours suivi que ces questions n'ont pas été discutées suffisamment ; et la session de 1894 ayant duré très longtemps, je suis parti avant que la question des subventions aux chemins de fer fût devant nous, de sorte que je n'ai pas eu le plaisir d'entendre discuter la présente question. La seule autre question que je me rappelle avoir entendu discuter est celle de la représentation de la Colombie Anglaise dans le cabinet, et je dois dire que j'ai entendu le contrôleur du Revenu de l'intérieur prononcer sur cette question, un discours fort intéressant et d'un grand effet. L'honorable monsieur s'imagine qu'il fait partie du cabinet, mais il y a de grands doutes sur ce point. En tout cas, il n'est pas ministre de première classe. Je ne sais pas s'il est ministre de deuxième ou de troisième classe, il y a une très grande différence entre lui et le ministre de la Justice et le ministre de la Marine et des Pêcheries. Il est bien difficile de définir au juste cette différence, mais je peux signaler une légère différence incidente, que l'honorable monsieur connaît probablement—une différence de \$2,000 par année—mais, bien entendu, cela lui importe peu. Je peux aussi faire observer, en passant, que les statuts de ce parlement décrètent que les contrôleurs du revenu de l'intérieur et des Douanes, et le solliciteur général ne sont pas membres du cabinet.

M. LORATEUR : L'honorable député s'écarte du sujet.

M. MARTIN : Bien que mon honorable ami paraisse ne pas aimer que je m'occupe des affaires

de la Colombie Anglaise, et qu'il attribue l'intérêt que j'y porte aux élections prochaines, je suis tout de même content de voir que les questions que j'ai soulevées sont importantes pour la province, et que ses députés n'ont pas pu dire que je suis opposé à ses intérêts dans ces questions. Il est heureux que la présente question ait été discutée ce soir. J'ai moi-même recueilli certains renseignements et cette discussion sera réellement avantageuse pour le développement futur des voies ferrées dans le district de Kootanie. Ma méthode de procéder diffère un peu de celle des honorables députés. Leur méthode de représenter leur province est un peu d'après le principe de chasser assis. Ils sont partisans du gouvernement, et ils croient que tranquillement, par leur influence sur le gouvernement, ils peuvent obtenir pour leur province plus qu'en soulevant une discussion intempestive. Je ne partage pas leur avis, et c'est pour cette raison que j'ai soulevé ce soir cette question de développement de voies ferrées. Je crois qu'il ne peut en résulter aucun tort. Et je crois que si la discussion de ces questions expose le gouvernement à quelque critique, et que cette critique soit bien fondée, l'influence des honorables députés qui appuient le gouvernement n'a pas à en souffrir. De fait, je crois qu'elle en est grandie, et lorsque les députés voient, ainsi que, ces honorables députés l'ont constaté depuis cinq ou dix ans, que le gouvernement ne tient pas compte comme il le devrait des besoins de leur province, je crois qu'il aurait mieux valu que ces questions fussent soulevées et discutées il y a plusieurs années, fournissant par là à des députés comme moi et ceux des parties les plus reculées dans l'est du pays, l'occasion de connaître les besoins de leur province, et de voir si le gouvernement y a pourvu.

La motion est adoptée.

AJOURNEMENT—VOTE SUR L'ACTE RÉPARATEUR.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Avant que la séance soit levée, je demanderai au ministre des Finances s'il peut dire quand le débat sur le bill réparateur maintenant devant la Chambre se terminera.

M. FOSTER : Vers le milieu de la semaine qui a précédé la dernière, j'ai eu quelques pourparlers avec le chef de l'opposition sur la question de savoir s'il pourrait être possible de prendre le vote au milieu de la semaine suivante, c'est-à-dire la semaine dernière. Cependant, la semaine dernière, en parlant de nouveau, nous sommes arrivés à la conclusion que la chose serait difficile. Depuis ce temps l'honorable monsieur a été retenu chez lui par la maladie, ce que nous déplorons tous. Désirant terminer le plus tôt possible pour différentes raisons, nous, de ce côté-ci de la chambre, étions d'avis de siéger très tard jeudi soir et vendredi soir, de manière à pouvoir prendre le vote vendredi dans la nuit ou samedi matin. En discutant l'affaire avec le whip de l'opposition, cet honorable député a émis l'opinion qu'il serait très difficile de prendre le vote en raison du nombre de députés qui désiraient parler. Pour notre part, sur ce côté-ci de la chambre, nous consentions à abréger nos discours—j'ai dit que, quant à moi, je consentais à ne pas prononcer de discours—afin de pouvoir prendre le vote. Ce